



HAL
open science

Problèmes liés à la reforestation des pelouses semi-naturelles à forte diversité

Edith Buisson, S. Le Stradic, S.T. Alvarado, Renaud Jaunatre, Gregory Mahy

► To cite this version:

Edith Buisson, S. Le Stradic, S.T. Alvarado, Renaud Jaunatre, Gregory Mahy. Problèmes liés à la reforestation des pelouses semi-naturelles à forte diversité. ECOVEG 11, Colloque en écologie des communautés végétales, Mar 2015, Grenoble, France. pp.1, 2015. hal-02601257

HAL Id: hal-02601257

<https://hal.inrae.fr/hal-02601257>

Submitted on 16 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Problèmes liés au (re)boisement des écosystèmes herbacés semi-naturels à forte diversité (SRAG)

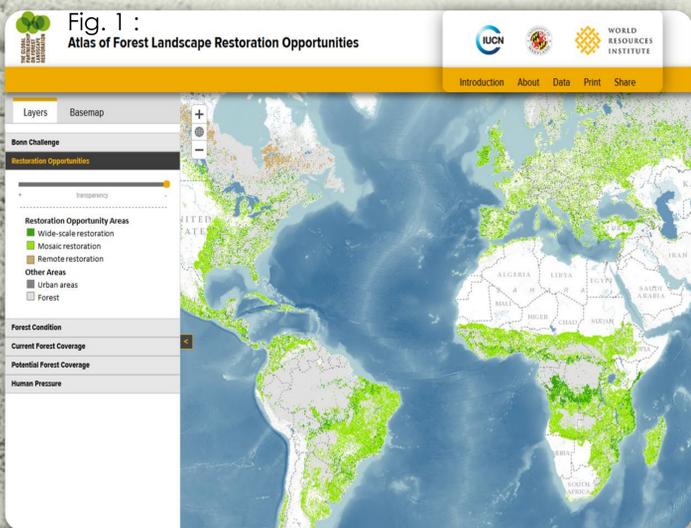
Les **écosystèmes herbacés** peuvent être :

↳ **naturels** : ils sont qualifiés de *old-growth*, sont caractérisés par une forte diversité en espèces végétales herbacées, un fort taux d'endémisme et/ou une composition spécifique unique.
cf. Veldman et al. (in press) *Toward an old-growth concept for grasslands, savannas, and woodlands. Frontiers in Ecology and the Environment.*

↳ **d'origine anthropiques**, et ils forment un continuum entre écosystèmes herbacés
- récents, productifs, semés et/ou amendés, etc.
- plus anciens, traditionnellement gérés par la fauche, le pâturage ou le feu, généralement avec une plus forte valeur conservatoire, parfois qualifiés de semi-naturels (**SRAG - species-rich anthropogenic grasslands**)

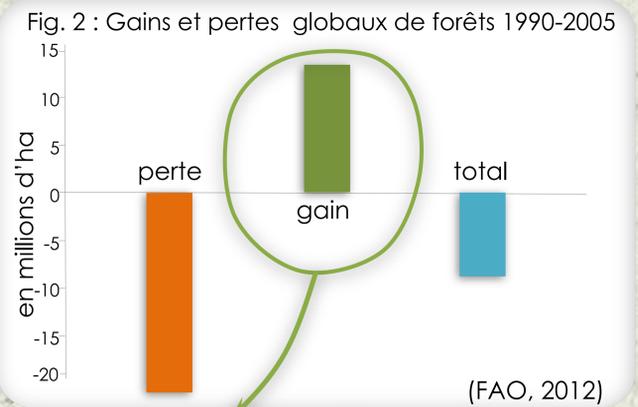


En comparaison, les forêts, bien qu'elles subissent des pressions grandissantes du fait des activités humaines, sont mieux prises en compte en terme de conservation. De plus en plus d'espoirs sont misés sur les systèmes de compensation des émissions de carbone pour financer la restauration écologique des forêts.



Le WRI (World Resources Institute), a récemment publié un atlas des « opportunités de restauration des forêts et des paysages » se proposant d'être un outil interactif visant à l'identification des zones potentielles de restauration de forêt (Fig. 1).

Les gains de forêts ne compensent actuellement pas les pertes (Fig. 2): dans ces gains il faut clairement distinguer « reboisement » et « boisement »



→ **Reboisement** (*reforestation*) : conversion directe et anthropique des terres non forestières en terres forestières (à travers des activités humaines de plantations, ensemencements, etc.) sur des terres antérieurement boisées (définition du Protocole de Kyoto).
→ **Boisement** (*afforestation*) : conversion directe et anthropique des terres non forestières en terres forestières permanentes (>50 ans) (définition du Protocole de Kyoto).
Ce terme peut également inclure la succession secondaire ou régénération naturelle.

Certains écosystèmes herbacés à forte biodiversité sont ainsi ciblés par la plantation d'arbres.
cf. Veldman et al. (2015) *Tyranny of trees in grassy biomes. Science*

A lors qu'il peut sembler opportun de planter des arbres sur des écosystèmes herbacés anthropiques récents, à faible diversité biologique, il est évident que planter des arbres sur des écosystèmes herbacés naturels ou semi-naturels à forte biodiversité est une action qui se fera à un coût environnemental élevé.

C omment cette problématique des **SRAG** est-elle abordée?

- Peut-on actuellement identifier et cartographier les SRAG ?
- Depuis la mise en place du marché du carbone, la perte de SRAG est-elle associée avec des projets de boisement ?
- Quelle est la part de perte de SRAG par boisement actif et celle par succession secondaire ?
- ...

Exemple n°1 : Face à la déprise agricole et à l'augmentation de la demande en bois, les surfaces boisées augmentent en Europe. Depuis les années 90, le SRAG sont :

- gérées par des mesures conservatoires (pâturage, fauche, etc.) pour lutter contre la succession secondaire et maintenir les milieux ouverts
- peuvent être protégés des actions de plantations (e.g. décret *Bosdecreet*, du 13 juin 1990 en Belgique, qui a pour objet de réglementer la conservation, la protection, la planification et l'administration des forêts : pas de plantation possible sur les pelouses *Molinion caeruleae* 6410 et *Arrhenatherion elatioris* 6510).

Exemple n°2 : Sur les hauts-plateaux à Madagascar, les écosystèmes herbacés sont dominés par ceux d'origine anthropiques récents; les SRAG sont plus anecdotiques. La synergie entre

- l'idée fausse que l'ensemble des écosystèmes herbacés des hauts-plateaux ont un faible intérêt en terme de conservation et
 - les besoins anthropiques en bois de chauffage,
- entraîne la plantation sur de larges surfaces d'espèces d'arbres exotiques (e.g. *Pinus*, *Eucalyptus* et *Acacia*) qui colonisent en dehors des espaces plantés et posent des problèmes majeurs pour les SRAG.

Perspectives : ce travail de réflexion est en cours. Si vous souhaitez y participer, merci de prendre contact avec l'un de nous.